

Modifié le 06/07/23

Accession à la propriété dans la Métropole

La majorité des familles françaises aspirent à devenir propriétaire. A travers son Programme Local de l'Habitat et les actions mises en place, l'objectif de la Métropole est de favoriser la production de logements neufs en accession à la propriété à coût abordable, en particulier en direction des primo-accédants.

[En savoir plus](#)

Aides à la rénovation du parc privé

La Métropole et ses partenaires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département de Seine-Maritime, aident les propriétaires privés en subventionnant différents types de travaux pour l'amélioration du confort et de la qualité de leur logement.

[En savoir plus](#)

Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (Elbeuf)

La Métropole est maître d'ouvrage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'Elbeuf-sur-Seine, destinée à aider à la réhabilitation du parc privé dans le centre-ville de la commune.

[En savoir plus](#)

Habitat participatif

L'habitat participatif, c'est quand on se met à plusieurs pour concevoir un lieu partagé. Des projets qui peuvent être aidés par la Métropole.

[En savoir plus](#)

OPAH Copropriétés dégradées Saint-Etienne-du Rouvray

La Métropole Rouen Normandie et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray ont décidé de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat Copropriétés Dégradés (OPAH CD) sur 7 copropriétés du Château Blanc (Faucigny, Atlantide, Guebwiller 1, 2 et 3, Mirabeau et Hauskoa).

[En savoir plus](#)

Louez solidaire

Vous êtes propriétaire d'un logement dans la Métropole et vous souhaitez le mettre en location ? Le dispositif "Louez solidaire " vous propose un accompagnement personnalisé gratuit, une location sécurisée de votre logement et des avantages fiscaux.

[En savoir plus](#)

Pour accéder aux formulaires d'aide à l'habitat participatif, à l'habitat du parc privé et à la location-accession : <https://demarches.metropole-rouen-normandie.fr>. **Ces formulaires sont uniquement réservés aux organismes habilités, seuls à pouvoir effectuer ces démarches. Toute démarche effectuée par un particulier ne sera pas traitée.**

Table des matières